

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MAJ 8/06/2020

L'activité formation d'AGOOM est enregistrée auprès de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine sous le N°75 79 01152 79. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par AGOOM quelle que soit leur forme (inter/intra, présentiel, classe virtuelle synchrone, module de formation asynchrone, AFEST...)

Toute demande d'inscription à une formation d'AGOOM suppose l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui sont complétées par le règlement intérieur de l'organisme de formation.

Modalités d'inscription

Sur simple demande, nous vous adressons le programme de la formation et/ou un devis personnalisé, ainsi qu'un bulletin d'inscription.

S'inscrire en utilisant le formulaire d'inscription transmis

- Le formulaire d'inscription est complété en ligne
- Date limite d'inscription : deux semaines avant le début de la session. Dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises
- Limitation du nombre de participants : le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription.

Convention, convocation & attestations

A réception de la demande d'inscription, un accusé de réception vous confirme par email la prise en compte de l'inscription.

- Convention de stage : Chaque inscription donnera lieu, après confirmation de l'ouverture de la session, à la conclusion d'une convention de formation établie conformément aux dispositions du Code du travail, à compléter et retourner en deux exemplaires, à AGOOM.
- Convocation de stage : adressée par email, une convocation destinée au stagiaire précise les informations pratiques.
- Attestations :
 - une attestation de présence sur laquelle est indiqué le nombre d'heures de formation suivies par le stagiaire est adressée par mail à l'employeur en fin de formation.
 - à l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire.

Report ou Annulation

Annulation par le client

Une fois l'ouverture de la session confirmée, toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit

- Toute annulation faite au moins 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation se fera sans pénalité pour le participant ou l'entreprise.
 - Quelle qu'en soit sa durée, toute formation commencée est due et sera facturée dans sa totalité.
 - Annulation d'une formation Inter-entreprises
Toute demande de report ou d'annulation de formation par un participant a des répercussions sur le bon déroulement de la formation. Aussi, nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Le remplacement d'un participant par un autre, satisfaisant aux prérequis de la formation, est possible jusqu'au début de la formation en complétant un nouveau formulaire d'inscription.
 - Les pénalités exigibles :
 - moins de 15 jours ouvrés avant la date prévue
50% du montant de la prestation seront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire, affectée au règlement de la nouvelle session en cas de report dans les 6 mois
 - moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue
100% du montant de la prestation seront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire, affectée au règlement de la nouvelle session en cas de report dans les 6 mois
- Si aucun report n'est effectif dans les 6 mois suivant la date initiale, l'indemnité forfaitaire restera acquise à AGOOM.
- Annulation d'une formation Intra-entreprise
 - moins de 10 jours ouvrés avant la date prévue
50% du montant de la prestation seront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire, déductible du montant de la nouvelle session en cas de report dans les 6 mois.
 - Si aucun report n'est effectif dans les 6 mois suivant la date initiale, l'indemnité forfaitaire restera acquise à AGOOM.

Annulation ou report d'une formation par l'organisme de formation

L'ouverture de nos sessions interentreprises sont confirmées à partir de 4 inscrits. Pour des motifs pédagogiques (notamment insuffisance du nombre de participants ou annulation tardive de certains d'entre eux...), AGOOM se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Le Client est informé au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

En cas de défaillance de dernière minute d'un formateur, l'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remis, de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (SNCF, RATP, compagnie aérienne...) que le formateur peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Conditions de règlement

- Les tarifs concernant les frais de formation sont précisés sur les fiches descriptives des stages, le devis et/ou la convention.
 - Les tarifs indiqués sur les fiches couvrent les frais pédagogiques, la documentation et les évaluations.
 - Les tarifs sont indiqués hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.
 - Les frais de formation ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement des Bénéficiaires.
 - Pour les formations Intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs seront facturés en sus conformément au devis ou la convention.
- En cas de prise en charge par un tiers payeur, il appartient à l'entreprise :
 - De faire une demande de prise en charge à son OPCO avant le début de la formation et de s'assurer de l'accord de prise en charge.
 - En cas de prise en charge partielle, de refus ou encore de non obtention de l'accord de prise en charge par l'OPCO le premier jour de la formation, les frais de formation non pris en charge seront dus par l'entreprise.

Modalités de règlement

La facture, payable aux conditions précisées dans la convention, est envoyée à l'issue de la formation au service ou à l'organisme désigné au moment de l'inscription. Le paiement peut être réalisé par :

- Virement bancaire au compte SARL AGOOM

IBAN							BIC
FR85	2004	1010	0120	4740	4H02	201	PSSTFRPPBOR

- Chèque à l'ordre de AGOOM à adresser à AGOOM- 19 Grande rue Notre Dame- 79000 NIORT

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Notre société n'accorde aucun escompte.

Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations inter sont assurées dans les locaux fournis par l'Organisme de formation. Les Formations intra sont assurées dans les locaux fournis par du Client, avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima paperboard).

Les participants aux formations sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation, et éventuellement de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne

saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

Responsabilité

Le Client est seul responsable du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Le prix de vente donne accès à des supports et outils pour le seul participant à la formation ; la diffusion à des tiers par quelque moyens que ce soit, est strictement interdite.

Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Confidentialité, Informatique et libertés

AGOOM s'engage à considérer comme strictement confidentiel l'ensemble des informations de toutes natures relatives au client, à ses activités, à son organisation et à son personnel, que l'exécution de l'action l'amènerait à connaître.

AGOOM accorde une grande importance au respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à AGOOM en application et dans l'exécution des commandes ne pourront être communiquées qu'aux seuls partenaires contractuels de AGOOM pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à AGOOM pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant.

Droits divers

Toute demande d'information ou réclamation du client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale ou par email), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la formation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support sans autorisation préalable du Client.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Les parties conviennent, en cas de différend ou litige sur l'exécution du présent contrat, qu'elles s'efforcent de parvenir à un accord amiable. Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Niort, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.